

COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 28 MAI 2014

Le Comité départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne légalement convoqué le 20 mai 2014, s'est réuni dans ses locaux à Migennes en séance ordinaire, le 28 mai 2014, sous la présidence de M. LOURY Jean-Noël, Président sortant du SDEY, assisté de :

Étaient Présents : MM. AOMAR - CHARONNAT - CHAT - CLERIN - DELAVault - PANNETIER- PERREAU - ZEIGER - BLIN - GUILLERMIN - MAILLET - MESLIN - PICARD - ROYCOURT - ROYER - GARRIGA - DUMAY - ENES - IDES - PETITOT - AITA - MARREC - MAULOISE - BALOUP - CHEVAU - DESNOYERS - GILET - HERMIER - CHATON - FRACHET - GERARDIN - BEZINE - BOURDON - CHAUT - DORTE - JORDAT - HENNEQUIN - LESPINE - PASQUIER - PETILLAT - SOLAS - BOUILHAC - DE PINHO - DEPUYDT - GAUTHERON - SACKEPEY

Plus 1 pouvoir

Monsieur DROIN Alain donne pouvoir à Monsieur LOURY Jean-Noël

Le quorum étant atteint à cette séance, le comité départemental peut valablement délibérer.

Le Président en exercice, Monsieur LOURY, après avoir installé le comité, laisse la présidence au doyen.

Le doyen préside l'assemblée, accompagné du benjamin du comité départemental : Monsieur Jean LESPINE, pour le doyen, et Monsieur Guillaume DUMAY. Ce dernier devient secrétaire de séance.

SOMMAIRE

1. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1.1. Elections

- du Président,
- des Vice-Présidents,

1.2. Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public

1.3. Indemnité des élus - Président et Vice-Présidents

1. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1.1. ELECTIONS

ELECTION DU PRESIDENT

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à la nomination de nouveaux délégués au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, il convient de procéder à l'élection du Président.

En application des articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le candidat :

- Monsieur LOURY, Responsable de la Commission Locale d'Energie de l'Auxerrois Serein.

Le candidat se présente :

« J'ai décidé de présenter ma candidature à la présidence du SDEY afin de poursuivre l'action que nous avons entreprise collectivement depuis quelques années.

Président sortant, j'ai souhaité que l'évolution de nos syndicats locaux ne se fassent pas au détriment de nos territoires et que la nouvelle entité départementale ne gomme pas nos particularités locales.

Si vous me faites confiance, je continuerais dans cette direction.

Je m'appuierai sur le travail des 8 CLE pour déterminer les travaux prioritaires.

Je souhaite travailler en équipe avec les futurs vice-présidents et avec vous tous, pour que tous ensemble nous développiions le SDEY.

Bien entendu notre priorité sera la poursuite des travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques, notre cœur de métier.

Nous devons également être force de proposition pour les communes qui nous transfèrent leur éclairage public.

Mais de grands chantiers s'ouvrent à nous, comme :

- *le développement des énergies renouvelables,*
- *la mise en place d'un Système d'Information géographique performant,*
- *le schéma de déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques,*
- *le conseil aux communes pour la maîtrise de l'énergie,*
- *le développement des technologies de l'information et de la communication avec les courants porteurs et les smart grid.*

Au-delà de ces grands chantiers, je m'engage à contenir au maximum nos dépenses de fonctionnement et à privilégier l'investissement comme je l'ai fait lors de la préparation du budget 2014. Je vous rappelle que la départementalisation nous a permis d'augmenter de 23% les investissements. Ils sont passés de 16M€ en 2013 à 19,7M€ cette année.

Je m'engage également à faire évoluer notre règlement financier pour mieux répondre aux attentes des communes.

Je compte sur votre soutien pour mettre toutes ces propositions en œuvre ».

Il est ensuite procédé au vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Nombre de suffrages exprimés : 42

- Monsieur LOURY : 42 voix
- Bulletins blancs : 6

Monsieur LOURY a été proclamé Président et immédiatement installé.

Il remercie les membres du comité pour la confiance qui lui ont témoigné :

« Cela me touche et cela me donne la mesure de la responsabilité que vous me donnez pour tout mettre en œuvre afin que notre mandat soit utile et constructif pour notre entité départementale.

Notre principale mission sera au cours des six prochaines années de concourir au développement équilibré de notre territoire dans le domaine des énergies.

Je pense en tout premier lieu à la poursuite de nos programmes de renforcement et d'extension des réseaux électriques qui est notre cœur de métier.

Ces dernières années les syndicats primaires sous l'impulsion de leurs présidents que je souhaite publiquement remercier, ont déjà beaucoup fait. Nous devons poursuivre en étant attentif au développement économique de certains secteurs du département.

Nous devons également être imaginatifs et novateur pour sécuriser l'approvisionnement électrique dans des régions plus difficiles d'accès. De nouvelles technologies existent, à nous de les développer.

Parmi les grandes compétences que nous aurons à développer, je souhaite que nous mettions l'accent sur l'éclairage public, véritable outil de valorisation de nos communes.

De nombreuses communes nous transmettent cette compétence, nous devons être à la hauteur de leur attente et leur apporter un plus.

Je proposerai à chaque commune qui nous confie son éclairage public de réaliser un Schéma directeur d'aménagement lumière qui aura pour but d'optimiser les consommations d'énergie en éclairage public.

Un diagnostic de l'existant sera effectué par les services du SDEY et nous mènerons une réflexion pour à la fois éclairer correctement les différents espaces dans les villages et mettre en valeur le patrimoine naturel et le bâti.

Tout cela se fera en concertation avec les Maires et leurs équipes municipales. A l'issue de cette réflexion, nous proposerons un matériel adapté et économe en énergie. Ce schéma s'étalera sur 6 ans, ce qui permettra à la commune de prévoir le budget nécessaire.

Je souhaite également que nous ayons des informations beaucoup plus précises sur l'état de notre réseau. Nous avons de très bonnes relations avec la direction Yonne ERDF mais je reste sur ma faim concernant les informations parcellaires transmises par ERDF. Je vous reparlerai de ce dossier assez rapidement mais sachez que je suis en contact avec de grandes entreprises européennes qui pourraient venir tester dans notre département des outils de mesures particulièrement performants.

Nous sommes un département rural mais cela ne doit pas nous empêcher au développement des grandes évolutions technologiques. Au contraire, je pense que nous devons être département pilote dans beaucoup de domaines. Telle est mon ambition et j'espère que vous la partagez.

Puisque je parle de nouvelles technologies, quelques mots sur le déploiement du numérique. Je conçois le rôle du SDEY dans le déploiement de la fibre optique comme celui d'un accompagnateur du Conseil général qui est chef de file.

A une période où l'argent public se raréfie, nous devons mutualiser nos compétences. C'est pourquoi, je vous proposerai de mettre à disposition du Conseil général par convention notre réseau aérien pour qu'il puisse l'utiliser. Cela facilitera le passage des câbles de commune à commune.

Nous prévoyons également de mettre des fourreaux en attente dans les tranchées que nous réaliserons pour qu'ils puissent servir à passer de la fibre.

Si vous en êtes d'accord, je signerai au nom du SDEY une convention avec le Conseil général pour acter notre participation au Schéma départemental d'aménagement numérique. Bien entendu, je vous la soumettrai au préalable

Nous devons également développer un système d'information géographique (SIG) performant en répertoriant les différents réseaux qui traversent nos villages. Je parlais de mutualisation tout à l'heure, nous devons mettre en commun nos informations et mettre à disposition des communes un outil performant pour leur propre réseaux (eau, assainissement,...).

Dans le domaine des énergies renouvelables, je souhaite que nous mettions rapidement en place la SEM Yonne Energies.

Cette SEM dont le SDEY sera actionnaire majoritaire, nous permettra de participer au développement harmonieux des énergies renouvelables dans l'Yonne.

Nous devons être pragmatiques et prendre en compte la réalité locale pour chaque dossier.

Je ne suis pas un partisan du tout éolien, du tout photovoltaïque ou du tout méthanisation. Chaque projet devra être adapté à son environnement, aux contraintes locales et surtout il devra être adapté aux besoins et être porté par la commune d'accueil.

Nous devons également favoriser la mobilité électrique dans notre département. Ce sera le thème de nos prochaines assises de l'énergie, le 18 septembre prochain. A cette occasion, nous présenterons le schéma départemental de déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Notre collègue Rémy Clérin travaille ardemment sur ce dossier depuis un certain temps et je ne doute pas qu'avec la commission qu'il anime, il nous présente un schéma qui facilitera le développement des véhicules électriques.

Je pense que dans ce domaine, les communes doivent jouer un rôle moteur, mais nous en reparlerons.

Enfin pour conclure, je souhaite réaffirmer trois grands principes qui guideront mon action :

Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Privilégier l'investissement

Et être au service des collectivités

Je souhaite que le mandat qui s'ouvre devant nous soit un mandat riche en projet, que tout le monde trouve sa place au SDEY et participe en fonction de ses envies.

Je compte sur vous tous pour développer ce bel outil qu'est le SDEY ».

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 83-II de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de son propre effectif et le nombre de 15.

Dans ces conditions, le comité départemental étant composé de 48 membres, le Président propose d'élire 12 vice-présidents.

Par conséquent, il est demandé au comité départemental de bien vouloir fixer le nombre de ses vice-présidents à 12, préalablement à leur élection.

Le comité départemental, après avoir délibéré, FIXE, à l'unanimité, à 12 le nombre de vice-présidents.

Monsieur Louis-Marcel GARRIGA quitte la séance et donne un pouvoir à Monsieur Rémy PETITOT.

En application des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7, les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président du comité départemental.

Le nombre de vice-présidents étant adopté, il est procédé à l'élection des 12 vice-présidents.

1^{er} vice-président, en charge des finances et du personnel

Le président propose la candidature de Monsieur Philippe MAILLET, suppléant du Responsable de la Commission Locale d'Energie de l'Auxerrois Serein, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de premier vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Philippe MAILLET : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Philippe MAILLET est élu premier vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

2^{ème} vice-président, en charge des relations extérieures (partenaires institutionnels, concession, évènementiel)

Le président propose la candidature de Monsieur Louis-Marcel GARRIGA, Responsable de la Commission Locale d'Energie de l'Avallonnais, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de deuxième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Louis-Marcel GARRIGA : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Louis-Marcel GARRIGA est élu deuxième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

3^{ème} vice-président, en charge de la mobilité électrique

Le président propose la candidature de Monsieur Rémy CLERIN, Responsable de la Commission Locale d'Energie de l'Armançon Tholon Forêt d'Othe, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de troisième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Rémy CLERIN : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Rémy CLERIN est élu troisième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

4^{ème} vice-président, en charge de la coordination des travaux

Le président propose la candidature de Monsieur Patrick PICARD, suppléant du Responsable de la Commission Locale d'Energie de l'Auxerrois Serein, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de quatrième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Patrick PICARD : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Patrick PICARD est élu quatrième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

5^{ème} vice-président, en charge du développement durable, énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

Le président propose la candidature de Monsieur Denis ROYCOURT, Délégué de la Commission Locale d'Energie de l'Auxerrois Serein, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de cinquième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Denis ROYCOURT : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Denis ROYCOURT est élu cinquième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

6^{ème} vice-président, en charge de l'éclairage public et des illuminations

Le président propose la candidature de Monsieur Christian CHATON, Responsable de la Commission Locale d'Energie de Puisaye Nord, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de sixième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Christian CHATON : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Christian CHATON est élu sixième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

7^{ème} vice-président, en charge de l'enfouissement des réseaux

Le président propose la candidature de Monsieur Jacques BALOUP, Responsable de la Commission Locale d'Energie de Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de septième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Jacques BALOUP : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Jacques BALOUP est élu septième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

8^{ème} vice-président, en charge du développement des technologies de l'information et de la communication (numérique, courant porteur, smart grid ...)

Le président propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC, suppléant du Responsable de la Commission Locale d'Energie du Tonnerrois, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de huitième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC est élu huitième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

9^{ème} vice-président, en charge de l'électrification

Le président propose la candidature de Monsieur Bernard PETILLAT, délégué de la Commission Locale d'Energie du Sénonais, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de neuvième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Bernard PETILLAT : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Bernard PETILLAT est élu neuvième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

10^{ème} vice-président, en charge du gaz

Le président propose la candidature de Monsieur Claude MAULOISE, Responsable de la Commission Locale d'Energie du Gâtinais, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de dixième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Claude MAULOISE : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Claude MAULOISE est élu dixième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

11^{ème} vice-président, en charge du secteur urbain et du déploiement du SIG

Le président propose la candidature de Monsieur Grégory DORTE, délégué de la Commission Locale d'Energie du Sénonais, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de onzième vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Grégory DORTE : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Grégory DORTE est élu onzième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

12^{ème} vice-président, en charge des affaires juridiques, des marchés et des groupements d'achats

Le président propose la candidature de Monsieur Guillaume DUMAY, délégué de la Commission Locale d'Energie de l'Avallonnais, et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de premier vice-président.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Monsieur Guillaume DUMAY : 47 voix
Blanc : 1

Monsieur Guillaume DUMAY est élu douzième vice-président du SDEY à l'unanimité des voix et prend immédiatement place.

1.2. ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président expose qu'à la suite des élections, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le comité, après avoir entendu Monsieur le Président,

Vu l'article 22 du code des marchés publics disposant que la commission d'appel d'offres d'une collectivité de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le comité départemental en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret (sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret avant de procéder à l'élection) et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

DECIDE de procéder, à l'unanimité à main levée, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- La liste présente 5 membres titulaires et suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 48
- Nombre de suffrages exprimés : 48
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de sièges à pourvoir : 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 9

- La liste obtient 47 voix

La liste proposée obtient 5 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

MM. BOURDON - CHEVAU - CLERIN - GARRIGA - SACKPEY- membres titulaires
MM. DEPUYDT - FRACHET - GILET - HENNEQUIN - PERREAU membres suppléants

Monsieur LOURY précise, qu'en cas d'empêchement, son représentant à la Présidence de la commission d'appel d'offre sera Monsieur Philippe MAILLET.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DE PLIS POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président expose qu'à la suite des élections, et conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, il est procédé à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis.

Pour une collectivité de plus de 3 500 habitants, les commissions d'ouverture des plis (délégation de service public) sont composées du Président (ou de son représentant) et de cinq membres du comité syndical.

Il est procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (l'élection d'un suppléant ne concernant pas le Président).

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Président propose que les membres de la commission d'ouverture de plis soient les mêmes que les membres de la CAO.

Une seule liste se présentant, le comité DECIDE de procéder, à l'unanimité à main levée, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'ouverture de plis, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est ensuite procédé au vote :

- La liste obtient 48 voix (+ 1 abstention)

La liste proposée obtient 5 sièges.

Sont ainsi déclarés membres de la commission d'ouverture des plis :

MM. BOURDON - CHEVAU - CLERIN - GARRIGA - SACKEPEY- membres titulaires
MM. DEPUYDT - FRACHET - GILET - HENNEQUIN - PERREAU membres suppléants

Monsieur LOURY précise, qu'en cas d'empêchement, son représentant à la Présidence de la commission d'ouverture de plis sera Monsieur Philippe MAILLET.

1.3. INDEMNITES DES ELUS - PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS

Le SDEY étant assimilé à un syndicat de communes regroupant plus de 200 000 habitants, le Président propose de reconduire les taux et indemnités en vigueur lors de la précédente mandature :

- Président : 37,41 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 1 422,13 euros
- Vice-présidents : 18,71 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 710,87 euros.

Après avoir délibéré, les membres du comité, à l'unanimité, décident :

- D'ADOPTER les taux d'indemnité proposés
- D'APPLIQUER ces nouvelles modalités avec leurs actualisations futures (taux et/ou indice de référence) à compter du 1^{er} juin 2014 pour l'année en cours et les années suivantes
- D'ATTRIBUER une indemnité au Président et à chaque Vice-président
- D'INSCRIRE au budget la dépense correspondante
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces à venir concernant ce volet relatif au fonctionnement de la structure.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU SDEY

B) Mandats et missions spéciales (à l'extérieur du département)

Cette proposition reprend l'ensemble des termes relatifs aux modalités de remboursement des frais de déplacement pour mandats et missions spéciales des délégués, sur l'ensemble du territoire français.

Le régime applicable en la matière relève de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concerne les élus communaux et de l'article L.5211-14 du CGCT pour les membres des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) visés aux articles L.5211-12 (syndicat de communes, syndicat mixte composé exclusivement de communes et de leurs groupements).

Cet article dispose que «les maires, les adjoints et les conseillers municipaux peuvent prétendre au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux». Il en est de même pour le Président, les Vice-Présidents et les membres du comité syndical d'un EPCI.

La notion de mandat spécial s'applique aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un ou plusieurs membres de l'assemblée délibérante, du conseil ou du comité avec l'autorisation du Président, excluant les activités courantes de l'élu (déplacements en Préfecture, Trésorerie, CDG...ou autres).

Le mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée précisément quant à son objet et doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables liés à une organisation de grande ampleur comme les déplacements concernent les réunions ministérielles, les manifestations ou assemblées diverses, stages, colloques, salons, congrès, rencontres régionales ou nationales qu'elles soient organisées par l'Etat ou ses établissements publics, les collectivités ou leurs établissements publics ou encore par certaines associations dans des objectifs professionnels ou encore par des professionnels. Le défraiement des frais de déplacement, pour les délégués du SDEY, au sein du territoire national est étendu aux déplacements dans les 25 pays de l'Union Européenne, avec un ordre de mission spécifique (international)

Il convient dans ce cas d'autoriser la prise en charge de tous les frais engagés au titre de ces missions.

L'autorisation des déplacements des délégués, des vice-présidents et du président s'appuie sur un ordre de mission permanent, conformément aux articles L.5211-12, L.5211-13, L.5211-14 et L.5211-15 du CGCT.

B) Remboursement des frais de déplacement (à l'intérieur du département)

Depuis la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les membres des conseils ou comités de certains établissements publics de coopération intercommunale peuvent, sous certaines conditions, être remboursés des frais de déplacement occasionnés lors de réunions se déroulant **dans une commune autre que la leur.**

Cette possibilité est offerte aux membres des conseils ou comités qui ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein:

- d'un syndicat de communes,
- d'une communauté de communes,
- d'une communauté urbaine.
- d'une communauté d'agglomération,
- d'une communauté ou d'un syndicat d'agglomération nouvelle.

Ces bénéficiaires peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions lorsque ceux-ci ne sont pas pris en compte directement par la collectivité

- de ces conseils ou comités,
- du bureau,
- des commissions instituées par délibération dont ils sont membres,
- des comités consultatifs prévus par l'article L.5211-49-1 du CGCT,

- des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement.

Les dépenses engagées par l'élu à ce titre sont remboursées forfaitairement par l'organisme qui organise la réunion. Le remboursement forfaitaire des frais de déplacement est prévu sur la base du dernier du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Les frais de déplacements des délégués seront remboursés sur présentation de la fiche de frais type, fournie par le SDEY avec la convocation, dûment signée et accompagnée d'un RIB et de la copie de la carte grise du véhicule.

Après avoir délibéré, les membres du comité départemental, à l'unanimité décident :

- D'ADOPTER les modalités de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement exposées
- D'APPLIQUER ces nouvelles modalités avec leurs actualisations éventuelles, à compter du 28 mai 2014 inclus pour l'année en cours et les années suivantes,
- D'INSCRIRE au budget du SDEY en section de fonctionnement, le montant des dépenses envisagées
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces à venir concernant ce volet relatif au fonctionnement de la structure, et notamment les ordres de mission correspondants.

Avant de clore cette première réunion du Comité départemental, le Président propose la constitution de commissions thématiques dans lesquelles chacun pourra s'inscrire. Il précise qu'il serait souhaitable que chaque CLE soit représentée dans chaque commission. Concrètement, cela veut dire que les délégués des 5 CLE qui ont moins de 7 délégués pourront siéger dans plusieurs commissions.

Commission 1 : Finances et personnel

Commission 2 : Travaux : électricité, gaz, télécommunication, numérique

Commission 3 : Mobilité électrique

Commission 4 : Eclairage public

Commission 5 : Développement durable, Energies renouvelables et maîtrise de l'énergie

Commission 6 : Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (Numérique, courant porteur, smart grid...)

Commission 7 : SIG

Le comité approuve à l'unanimité la constitution de ces commissions.

Le Président demande à chacun de s'inscrire dans les commissions auprès de Christelle Chanoine qui assure le secrétariat des assemblées. L'intitulé exact de ces commissions pourra leur être remis.

La création et la composition de ces commissions seront actées officiellement lors de la prochaine réunion du comité départemental ainsi que la constitution du bureau.

Pour ce dernier, après concertation avec les vice-présidents, le Président souhaite qu'en plus du Président et des 12 vice-présidents, siègent au minimum 2 représentants par CLE. Cela permettra au SDEY d'avoir une bonne représentation géographique. Il faudra donc élire un second représentant des CLE du Gâtinais, de la Puisaye Nord, de la Puisaye Forterre/Val d'Yonne, du Tonnerrois et de l'Armançon.

Le Président donne rendez-vous le mercredi 25 juin à 10h00 dans les locaux de Migennes pour le prochain comité départemental et donne rendez-vous aux membres de la Commission d'appel d'offres, les 5 et 13 juin dans les locaux du SDEY à Auxerre.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et en l'absence de nouvelles questions, la séance est levée à 11h45.

Fait le 28 mai 2014 à Auxerre

Le Président du SDEY
Jean Noël LOURY